



Prix de vente occulte d un passage commun

Par **Eornela45**, le **24/03/2009** à **17:13**

J'ai 2 acquéreurs pour la vente de 2 parcelles arrières d'un terrain que j ai derrière mon pavillon J ai prévu la vente du passage commun mais le commercial de l'ag. Immo. n' a pas tenu compte sur les compromis de vente, avec le prix des parcelles, le prix du passage commun que je lui demandais me disant que c était le notaire qui se chargeait du calcul de ce passage. Je l'ai cru puisqu'il y a 2 acquéreurs Or c'est faux. J'ai envoyé, pour me protéger, une LR relatant les faits à l'Agence. Celle-ci n'a pas répondu et n'a pas convoqué les parties pour tenter de trouver une solution a ma demande. Est-ce un abus de confiance et une escroquerie ? Que puis-je faire? De plus, l'agence n 'a pas fait venir le géomètre avant la mise en vente des parcelles, ce qui fait que celui-ci a déterminé une superficie supérieure a celle indiquée sur un compromis. Puis je faire annuler la vente? Avec quels arguments ?